REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Présents :
Messieurs GAVART Michael et ETIENNE Frédéric et Mesdames MELO Valérie et JACQUES Amanda

Ordre du jour :

. Questions diverses

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2026, Monsieur GAVART passe à l'ordre du jour.

1/ Questions diverses

Vêtements de travail : M. Frédéric ETIENNE a contacté la société AXE Environnement, qui est déjà un fournisseur de vêtements de travail pour nos adhérents. Celle-ci se propose de venir présenter sa gamme de vêtements directement à la coopérative fin octobre début novembre et de prendre les commandes en même temps.

Entretiens individuels : Les entretiens individuels n'ont toujours pas été réalisés. Ils devraient l'être avant la fin de l'année.

Prime partage de la valeur : Les membres du CSE demandent au Directeur s'il est possible de verser cette prime en 2026. Le directeur accepte de la reconduire cette année pour un montant identique à l'année dernière, soit 750 € pour un salarié à temps plein. Une DUE va être établie en ce sens. La prime sera versée avec la fiche de paie de septembre 2026. Il sera également possible de la placer sur le Plan d'Epargne Entreprise.

Prime de transport : À la suite de la flambée des prix des carburants, les membres du CSE demandent à nouveau l'augmentation de la prime « transports ». Après en avoir longuement discuté, le Directeur propose de regarder ce qu'il est possible de faire pour l'augmenter sans trop alourdir les charges de la coopérative. Une réponse sera donnée lors de la prochaine réunion du CSE.

Nouvel accord d'intéressement 2026-2029 : L'accord d'intéressement n°9 pour la période du 1/7/2023 au 30/06/2026 est arrivé à échéance. Il est nécessaire de négocier un nouvel accord pour la prochaine période triennale. Le Directeur et les membres du CSE s'entendent pour repartir sur la même trame que le dernier accord. Ils négocient une hausse du plafond global d'intéressement de 3%, ce qui permet de faire passer celui-ci de 39 800 € à 41 000 €. Le Directeur, sur demande des membres du CSE, souhaite rajouter une clause pour que soit garanti un montant minimal net après CSG/CRDS de 1 500 € par salarié ayant eu

un travail à temps plein sur les 12 derniers mois. Si ce montant n'est pas atteint, le plafond de l'intéressement sera donc augmenté de manière à pouvoir garantir ce montant minimal pour chaque salarié.
Le plafond de l'abondement est également revu à la hausse et s'élève désormais à 310 €.

Elections des membres du CSE : Les mandats des membres du CSE arrivent à échéance en décembre 2026. M. Frédéric ETIENNE ne souhaite pas présenter sa candidature au second tour éventuel. Il y a donc lieu de procéder au renouvellement. Un premier tour va être organisé le 23 novembre 2026. Il est ouvert uniquement aux salariés syndiqués. Les organisations syndicales nationales représentatives vont être invitées à venir négocier le protocole pré-électoral le 22 octobre 2026.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Directeur, **Le Membre Titulaire,**

Le Membre Suppléant,